



Région  
Hauts-de-France

Le Président

Réf : DSJVA-2025-020100

Dossier suivi par : Mathieu BOURGOUIN

Tél : +33374272601

Mail : mathieu.bourgouin@hautsdefrance.fr

**Madame Stéphanie MEERPOEL**

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Service Eau et Nature-Pôle Sites et Paysages  
44 rue de Tournai  
CS 40 259  
59019 LILLE CEDEX

Lille, le 19 NOV. 2025

**Objet** : Réponse au courrier du 1<sup>er</sup> août relatif au projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et de son vélodrome

Madame

Je fais suite à la consultation sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et de son vélodrome au titre des sites remarquables.

J'ai proposé aux élus réunis en séance plénière le 9 octobre dernier de répondre favorablement au classement des éléments patrimoniaux de Paris-Roubaix, vous trouverez ci-joint la délibération.

Nous reconnaissons ainsi pleinement la valeur patrimoniale exceptionnelle des secteurs pavés qui constituent un témoignage unique de l'histoire industrielle et sportive de notre territoire, et l'intérêt de voir ce patrimoine bénéficier d'une protection officielle qui renforcera les efforts de conservation déjà entrepris.

Concernant le vélodrome historique, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'un projet d'aménagement du parc des sports de Roubaix est actuellement en cours d'étude.

Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de valorisation et de modernisation est essentiel pour :

- ré-investir un site historique et son patrimoine exceptionnel, notamment le vélodrome André Pétrieux, et de renommée mondiale avec l'arrivée du Paris-Roubaix
- inscrire le site dans une perspective de développement unique, en lien avec la vision Roubaix capitale mondiale du vélo en 2030 : musée du Paris-Roubaix, hôtellerie, programmation tertiaire et siège de Van Rysel, résidence cycliste, pour faire de cet îlot un Parc des Sports, site d'excellence axé sur le sport et le tourisme
- garantir une diversité d'usages en lien avec la conception historique du site, tout en assumant la dominante autour du cœur cyclisme
- assurer l'évolutivité du site, entre les pratiques sportives quotidiennes et les événements sportifs internationaux
- ré-implanter la dimension de parc et de paysage sur le site, en favorisant les perméabilités pour accueillir les riverains et habitants de Roubaix.

Dans ce contexte, la Région souhaite s'assurer que le classement envisagé ne constitue pas un obstacle à la réalisation de ce projet structurant pour le territoire.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

2008 10/15

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ainsi, je vous invite à vous rapprocher de SEM « Ville renouvelée » et de la Métropole Européenne de Lille afin qu'ils puissent :

- présenter en détail le projet d'aménagement du vélodrome
- examiner avec vous les modalités de classement qui permettraient de préserver la valeur patrimoniale tout en maintenant la faisabilité du projet
- définir, le cas échéant, les prescriptions particulières qui pourraient encadrer les travaux

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



**Xavier BERTRAND**

Copie adressée à Monsieur Bertrand GAUME, Préfet du Nord



Exercice Budgétaire : 2025

Fonction : 326 MANIFESTATIONS SPORTIVES

Direction : DSJVA

**Thème : C07.02 Sports**

**Objet : Avis favorable au projet de classement des éléments patrimoniaux de Paris-Roubaix**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 9 octobre 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.4221-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L 341-1 relatif aux sites remarquables,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2023.01252 du conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération cadre n°2023.00028 du conseil régional du 30 mars 2023, adoptant la politique sportive régionale,

Vu la délibération n°2023.00798 de la commission permanente du conseil régional du 25 mai 2023, relative à l'adhésion de la région Hauts-de-France à l'association « Les amis de Paris Roubaix pour l'année 2023 »,

Vu le courrier du 17 mars 2017 du Président de la Région Hauts-de-France, relatif à la demande de classement au titre des « sites » des secteurs pavés de Paris-Roubaix,

Vu le courrier de consultation de la DREAL Hauts-de-France du 1er août 2025, relatif au projet de classement des éléments patrimoniaux de Paris-Roubaix,

Vu l'avis émis par la commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

#### CONSIDERANT

**L'importance patrimoniale exceptionnelle** des secteurs pavés de Paris-Roubaix qui constituent un témoignage unique de l'histoire industrielle et sportive de notre territoire, reconnu internationalement ;

**L'engagement constant de la Région** en faveur de la préservation de ce patrimoine, comme en témoigne son adhésion renouvelée à l'association "Les Amis de Paris-Roubaix" qui œuvre depuis plus de vingt ans à la préservation et à la valorisation de cet itinéraire mythique ;

**Les actions concrètes** menées par l'association et ses partenaires, notamment les lycées professionnels horticoles, pour l'entretien et la valorisation des secteurs pavés ;

**La notoriété internationale** de Paris-Roubaix qui contribue au rayonnement de notre région et constitue un atout touristique et économique majeur ;

**L'intérêt** de voir ce patrimoine bénéficier d'une protection officielle qui renforcera les efforts de conservation déjà entrepris ;

**Concernant le vélodrome historique**, la nécessité de prendre en compte l'existence d'un projet d'aménagement en cours d'étude, essentiel pour la valorisation et la modernisation de cet équipement structurant ;

**La volonté régionale** d'assurer une conciliation entre la préservation patrimoniale et les projets de développement du territoire ;

## DECIDE

Par 146 « Pour », 1 « Contre », 0 « Abstention »

- D'émettre un **avis favorable** au projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix au titre des sites remarquables, en reconnaissance de leur intérêt historique, de leur valeur patrimoniale exceptionnelle et de leur contribution au rayonnement de la région Hauts-de-France.

- D'émettre un **avis favorable** au projet de classement du vélodrome historique, tout en attirant l'attention sur l'existence d'un projet d'aménagement en cours d'étude ; ce classement et l'instauration d'une servitude publique qui en découle, ne doivent pas impacter la faisabilité de ce projet structurant pour le territoire.

- D'émettre un **avis favorable** au projet de classement du pont Gibus, considéré à l'instar du vélodrome comme élément indissociable de la course Paris-Roubaix.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (131) :** Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINHOA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Joëlle GARAUULT, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manon MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gil METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (38) :** Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Monsieur Nicolas CAPRON, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur François DESHAYES donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES, Monsieur Eric DONNAY donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Anne PINON, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC, Monsieur Anthony JOUVENEL donne  
Feuille n° 3 de la Délibération n° 2025.01646

*pouvoir à Madame Edith VARET.*

*Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Odile CASIER, Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Caroline MELONI, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE.*

*Madame Roxane LUNDY donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN.*

*Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Loïc PEN donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.*

**N'ont pas participé au vote (22) :** Madame Émilie BOMMART, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER DUBRY, Monsieur Gil METTAI, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Madame Véronique TEINTENIER, Madame Marine TONDELIER, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Absents (1) :** Madame Virginie FENAIN.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**

**PRESENTATION DU PROJET :**

La célèbre course du Paris-Roubaix qui existe depuis 1896, se déroule sur environ 250km, dont près de 55km sur routes pavées, ce qui lui confère son caractère particulier et son surnom d'«enfer du Nord ».

Cette course légendaire a pourtant failli disparaître en 1977 face à la menace croissante de la macadamisation des secteurs pavés. C'est à cette époque qu'est née l'association des amis du Paris-Roubaix qui, a, dès lors, alerté régulièrement les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger les pavés.

Le classement au titre de la loi de 1930 permet de protéger les sites les plus remarquables présentant un intérêt général aux motifs scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire.

En 2023, l'inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) a émis un avis favorable sur l'opportunité de classer les secteurs pavés de la course cycliste du Paris-Roubaix. Sur le choix du critère de classement, l'IGEDD a estimé que celui historique était le plus pertinent à mobiliser. Elle a insisté sur la dimension inédite au niveau national de ce classement qui porterait pour la première fois sur un événement sportif plus que centenaire, mais qui est très ancré dans l'imaginaire collectif et l'histoire du territoire, soulignant aussi certaines dimensions sociales et culturelles liées à l'histoire de son développement économique.

Le classement de secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait ainsi, d'une part une reconnaissance nationale de valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part de la garantie de la protection pérenne de ces pavés.

Sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant donné leur bon état pour le périmètre du classement. Le vélodrome André Pétrieux, qui accueille l'arrivée de la course à Roubaix, ainsi que le pont Gibus ont également été retenus dans le classement comme éléments indissociables de la course.

Concernant le vélodrome historique, il est intégré au parc des sports. Ce dernier fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement en cours d'étude qui s'inscrit dans une démarche de valorisation et de modernisation essentielle pour :

- **ré-investir** un site historique et son patrimoine exceptionnel, notamment le vélodrome André Pétrieux, et de renommée mondiale avec l'arrivée du Paris-Roubaix
- **inscrire** le site dans une perspective de développement unique, en lien avec la vision Roubaix capitale mondiale du vélo en 2030 : musée du Paris-Roubaix, hôtellerie, programmation tertiaire et siège de Van Rysel, résidence cycliste, pour faire de cet îlot un Parc des Sports, site d'excellence axé sur le sport et le tourisme
- **garantir** une diversité d'usages en lien avec la conception historique du site, tout en assumant la dominante autour du cœur cyclisme
- **assurer** l'évolutivité du site, entre les pratiques sportives quotidiennes et les événements sportifs internationaux
- **ré-planter** la dimension de parc et de paysage sur le site, en favorisant les perméabilités pour accueillir les riverains et habitants de Roubaix.

